

Arboretum Raponda-Walker : la destruction massive d'une réserve unique au monde!



Photo : DR

Une partie de la forêt, à l'intérieur de l'arboretum, est en train d'être brûlée par les populations.



Photo : user

Une partie de la forêt est en train d'être dévastée par les populations.



Photo : DR

La pêche illégale se pratique aussi à l'intérieur de l'arboretum. Ici du poisson boucané.

Willy NDONG

Libreville/Gabon

A la place de la vision féérique qui a toujours caractérisé cet environnement, c'est une image beaucoup moins reluisante qui s'offre désormais au visiteur, du fait de la destruction de la forêt, de l'extraction du sable en plus de la pêche et de la chasse pratiquées dans cet espace pourtant protégé par la loi.

LA forêt classée de la Mondah n'est plus cet endroit qui fit jadis le bonheur des amoureux de la nature. L'activité humaine y est pour quelque chose. Ce lieu pour lequel les randonneurs ne manquaient pas d'éloges, tant ils étaient enivrés dès qu'ils posaient les premiers pas dans cet univers, par la fraîcheur et les senteurs du sous-bois, les chants des oiseaux, les cris des petits mammifères et le gazouillement des ruisseaux, devient peu à peu un terreau pour les spéculateurs immobiliers, les extracteurs de sable, les chasseurs et autres pêcheurs en tout genre.

Pourtant, le décret n° 460/PR/MEF du 12 octobre 2012 portant classement et délimitation de l'arboretum Raponda-Walker, censé protéger ce lieu, dispose clairement, en son article 4, que sont interdits à l'intérieur du site, les défrichements dans la partie intacte, l'extraction des produits de carrières et des substances minérales, la chasse, la pêche, l'exploitation des produits forestiers de toute nature, sauf pour les besoins de la recherche scientifique.

Ce grand écrin de verdure, d'une superficie totale de 6747 ha, situé entre le Cap Estérias, Malibé et Akanda, abrite, entre autres, plus d'une trentaine d'espèces d'arbres et de plantes endémiques, qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans le monde. C'est dire la responsabilité de notre pays, en tant que signataire de la convention sur

la diversité biologique, de sauvegarder à tout prix ce patrimoine inestimable. Mais force est de constater que depuis quelque temps, des compatriotes s'adonnent à des activités illégales et de destruction systématique de l'environnement du site.

Une visite à l'intérieur de l'arboretum nous a permis de voir un pan des forêts entières dévastées, des habitations construites, et certaines constructions récentes ont même été réalisées à proximité d'un centre de dépôt d'explosifs civils, en pleine zone de sécurité interdite à toute fréquentation. Des activités de chasse, de pêche et d'extraction de sable y sont quotidiennes, fragilisant davantage l'écosystème.

Face à ce désastre, et après avoir été identifiés sur le terrain par la vingtaine d'écogardes dépêchée par l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), les "indélicats" ont été auditionnés par les responsables de l'ANPN, qui leur ont rappelé, une fois de plus, qu'il était impossible de s'installer à l'intérieur de l'arboretum Raponda-Walker, qui est une aire protégée par la loi, que toute acquisition de parcelle est nulle et sans effet, et que par conséquent, tous ceux qui s'y sont installés seront déguerpis. S'agissant du volet agricole, l'Agence indique que seules les exploitations opérées depuis de longue date pourront être autorisées, sous certaines conditions, négociées avec elle, et sur la base d'un accord écrit délivré aux familles concernées par l'ANPN, à poursuivre leurs activités agricoles. Toutefois, selon toujours la direction de l'ANPN, tout abattage d'arbre, toute nouvelle défriche et tout nouveau brûlis de la forêt sont formellement interdits.

PERSPECTIVES• L'arboretum Raponda-Walker, qui est une forêt périurbaine de haute valeur écologique, doit être absolument préservée et

valorisée au travers d'aménagements récréatifs et éducatifs, tout en favorisant une agriculture paysanne et respectueuse de l'environnement.

Actuellement, l'Agence nationale des parcs nationaux investit dans la création d'un grand centre d'éducation à l'environnement forestier, la mise en

place d'un jardin botanique, d'une pépinière d'arbres exclusivement du Gabon, d'un centre d'accueil des visiteurs souhaitant accéder au parc et de

terrains de sports. Toutes ces activités pourront se réaliser si les populations comprennent la nécessité de protéger notre environnement.



Airtel Gabon informe son aimable clientèle du lancement de sa nouvelle SIM offrant les avantages ci-après :

- **1000 FCFA** offerts par Airtel Money
- **Double crédit permanent** sur toutes vos recharges
- **100 Mo** offerts à l'achat de la SIM
- **100 Mo** offerts **chaque semaine** à la première recharge.

SIM disponible dans tous nos points de vente à **2000 FCFA**.